

Réf. : JLP/CD/LP

Paris, le 17 décembre 2015

APPEL DE CANDIDATURES

DIRECTEUR TERRITORIAL CDI - Temps plein ASSOCIATION TERRITORIALE DES CEMÉA AQUITAINE

Le bureau du Conseil d'administration de l'Association territoriale (AT) des Ceméa d'Aquitaine a pris la décision de lancer un appel à candidature afin de pourvoir un poste de cadre dirigeant, par une directrice ou par un directeur, pour remplacer son directeur, Pierre ROUSSEL, qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2016.

1. MISSIONS ET RESPONSABILITES

Le Directeur est chargé, par délégation des instances statutaires, de la mise en œuvre des orientations arrêtées par l'Association territoriale.

Il est responsable de la mise en place du processus conduisant à la définition des orientations pluriannuelles et des orientations annuelles. Dans ce cadre, il est responsable de la mise en œuvre du Projet Régional d'Action et de Développement (PRAD) en cohérence avec le projet associatif du mouvement.

En relation avec le Conseil d'administration, et particulièrement son bureau, il/elle anime et dirige une équipe régionale (composée de militant-e-s permanent-e-s, non permanent-e-s et d'une équipe de salarié-e-s) devant :

- Conduire la mise en œuvre du projet régional et de ses déclinaisons politiques, pédagogiques, organisationnelles.
- Contribuer à l'actualisation du projet.
- Gérer au quotidien et en termes prospectifs, les questions économiques, les ressources humaines, la communication, les relations externes.
- Veiller à une actualité permanente des enjeux pédagogiques dans les différents champs d'activités (animation, formations professionnelles, actions éducatives en lien avec l'école, les territoires).
- Contribuer au pilotage du réseau des Ceméa, à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations et décisions du réseau et de l'UES (Unité économique et sociale).

Pour cela il/elle :

- Anime une équipe régionale.
- Propose des analyses, évolutions ou consolidations des organisations, en lien avec le projet et le contexte de sa mise en œuvre.
- Rend compte au Conseil d'administration de la mise en œuvre de ses programmes d'action et travaille en étroite collaboration avec le président et le bureau pour l'aide aux décisions.
- Participe activement au Comité de direction (l'instance de pilotage du réseau), dont il est membre, conformément à l'article 6 de la convention générale.
- Est l'interlocuteur permanent de la direction nationale des Ceméa à qui il soumet les préoccupations, analyses et propositions régionales.

Dans sa responsabilité globale de direction, d'organisation, de gestions humaine et financière, et d'animation des services permanents, il dispose de la part du président du Conseil d'administration de l'AT, d'une délégation de pouvoir étendue lui permettant de prendre toutes décisions concernant la vie de l'association. Il rend compte de cette délégation d'une manière permanente.

Le directeur assure la fonction employeur, dans le cadre de l'UES :

- Par délégation du Conseil d'administration de l'Association territoriale, pour tous les personnels dont le contrat est signé avec l'Association territoriale.
- Par délégation de la Direction générale de l'Association nationale pour les personnels détachés par les ministères.

2. ASSOCIATION TERRITORIALE

L'Association est au travail avec les associations des Ceméa du Limousin et de Poitou-Charentes dans la perspective de la mise en œuvre de la grande région.

Son territoire « actuel » s'étend sur les cinq départements (Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques) de l'ex-région Aquitaine.

L'association a son siège social à Bordeaux et dispose d'une antenne à Boucau (à proximité de Bayonne).

L'activité de l'association repose sur une centaine de membres actifs et une équipe permanente de 14 salariés et organisée autour de trois grands champs : Animation Volontaire, Animation professionnelle, École et d'un pôle Europe et international.

Ces dernières années, l'activité s'est aussi diversifiée dans le champ des Politiques Territoriales.

Le budget 2015 se situe aux environs de 1 350 000 €.

3. PROFIL DES CANDIDAT.E.S ET COMPETENCES REQUISES

Pré requis :

- Être membre actif ou active (ou l'avoir été) des Ceméa et/ou militant-e de l'éducation populaire et de l'éducation nouvelle.
- Connaître les différents champs d'application et d'intervention des Ceméa.
- Avoir une expérience professionnelle dans le champ de l'éducation populaire et/ou de l'animation et/ou de la formation et/ou du travail social et/ou de l'enseignement et/ou de la culture.
- Avoir une expérience de direction d'équipe et éventuellement des responsabilités associatives dans le cadre d'activités militantes extra-professionnelles.
- Être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau II dans le secteur de l'animation, de l'éducation ou du travail social : une formation universitaire de niveau I serait un plus.
- Maîtriser l'outil informatique (logiciels courants).
- Posséder les compétences nécessaires en gestion associative.
- Être titulaire du permis de conduire B.
- Être titulaire du BAFD (ou avoir « l'équivalence de ses prérogatives »)

Critères d'appréciation :

- Posséder les aptitudes à dynamiser un groupe (une équipe, des militant.e.s, animer un partenariat).
- Témoigner d'une bonne connaissance du milieu associatif et des collectivités territoriales pour promouvoir les idées des Ceméa.
- Être capable de construire et mettre en œuvre les projets de développement des divers secteurs de l'association.

- Avoir une bonne maîtrise de la gestion financière, être capable d'en analyser et contrôler les évolutions et savoir construire et projeter des budgets.
- Être capable de communiquer et de travailler en partenariat dans le cadre des réseaux internes et externes des Ceméa.
- Être capable de s'engager par sa disponibilité, son écoute et ses propositions à animer le mouvement et la vie associative dans ses aspects institutionnels, tant au niveau régional qu'au niveau national.
- Savoir analyser les enjeux régionaux, nationaux, européens et internationaux, qui impliquent des réflexions et prises de positions, des initiatives et des propositions dans l'action des Ceméa, seuls ou en partenariat.
- Savoir animer et diriger la mise en œuvre du PRAD.
- S'engager à participer au cycle de formation des directeurs territoriaux pour acquérir et renforcer des compétences. Et plus généralement s'engager à suivre toutes les formations nécessaires à l'acquisition la plus rapide possible de ces capacités.
- Avoir les capacités à rédiger les divers documents liés à la vie associative et administrative de l'association en respectant les délais.

4. CADRE DE L'EMPLOI

Cet emploi de Directeur territorial est classé au 2^{ème} profil de responsabilité du groupe I de l'Accord d'entreprise des Ceméa (indice 560 CCNA) : il est à temps plein et en CDI.

Il peut être pourvu par un titulaire de l'Éducation nationale (ou un cadre de l'une des 3 fonctions publiques) dans le cadre d'un détachement d'un an renouvelable chaque année.

L'Association territoriale est l'employeur, sauf pour les fonctionnaires détachés (dont les enseignants), pour lesquels une convention est établie entre l'Association nationale et l'Association territoriale.

Une période d'essai de quatre mois (pouvant être renouvelée une fois) est prévue à la date de la prise de fonction.

L'organisation du temps de travail se fera sur la base du décompte en jours applicable à l'encadrement (art.4.3 de l'accord d'entreprise relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail du 31 janvier 2000).

Le poste sera basé au siège de l'Association territoriale à Bordeaux. Il exige une grande disponibilité et une grande mobilité tant régionale que nationale.

Le poste est à pourvoir au 1^{er} septembre 2016.

5. PROCEDURE

Le Directeur territorial est recruté par le Conseil d'administration de l'AT, après un avis porté par l'Équipe de direction nationale des Ceméa.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'un projet de direction devront parvenir avant le 12 février 2016 :

De préférence par mail à presidence.cemea-aquitaine@outlook.fr

Ou par courrier postal à :

**Monsieur le Président
Association territoriale des Ceméa Aquitaine
11 rue Permentade - 33 000 Bordeaux**

Jean-Luc Cazaillon